

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAU-SUR-LAUSANNE

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 48/2014

Demande de crédit pour le déplacement et la reconstruction du collecteur communal 2, situé au Chemin de la Saugettaz

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée des membres suivants :

Président	Eric Saugy
Rapporteur	Francisco Sancho
Membres	Jean-Pierre Lambercy
	Jean-Marc Cuany
	José-Luis Fernandez

La commission s'est réunie le lundi 03 novembre 2014 à la salle des commissions de la Maison de Commune en présence de Madame Jacqueline Dieperink, Présidente du Conseil communal, de Messieurs les municipaux, Serge Sandoz et Bernard Imfeld ainsi que de 3 représentants de la commission de finances : Madame Martine Lob et Messieurs Jean-Paul Bruand et Amintore Savini.

Messieurs Serge Sandoz et Bernard Imfeld ont présenté et expliqué sur la base des plans et de façon détaillée ce préavis et ont répondu à toutes les questions de la Commission. La Commission tient à les remercier.

Nous avons maintenu de façon très constructive et franche, une longue discussion, spécialement au sujet du coût des honoraires.

En effet, notre Commission considère que le montant de Fr. 75'000.00 Net TTC est disproportionné. Il représente pour un géomètre env. 500 heures de travail ou 60 jours de travail soit 3 mois. Comment peut on justifier autant d'heures pour un projet qui à priori, même si la fouille à des endroits sera à une profondeur de 5,5 mètres, ne comporte pas de difficultés particulières, l'ouvrage étant situé dans un champ.

La Commission signale aussi que le bureau Courdesse est le géomètre de la Commune et à ce titre il dispose déjà de beaucoup d'éléments nécessaires à son projet, ce qui devrait encore simplifier son travail.

Suite à notre discussion, Monsieur Sandoz s'est proposé de prendre contact avec le bureau Courdesse afin de l'informer de la position de la Commission et lui demander les justifications nécessaires.

Par la suite, la Commission a pu délibérer seule et défini, en attendant les explications du géomètre, les bases de son rapport. Ce dernier a été par la suite finalisé par courrier électronique.

Déplacement du collecteur

La Commission a la majorité, et pour les raisons exposées dans le préavis, est d'accord que c'est une très bonne décision qu'a pris la Municipalité. En installant le nouveau collecteur dans la zone du PPA Paquis, que de toute façon il devait se faire un jour, on supprime tous les problèmes qui régulièrement se répètent à cause de la faible pente du collecteur existant dans la zone villa de la rue des Pâquis.

Travaux de génie civil

La Commission estime que la Municipalité a eu raison de confier les travaux à l'entreprise Membrez SA, même si son offre n'était pas la plus basse, mais donne le plus de garantie à respecter le planning d'exécution. En plus, il s'agit d'une très bonne entreprise.

Honoraires

Par mail, transmis par Monsieur Sandoz, la Commission a pris connaissance des arguments donnés par le géomètre justifiant le coût des honoraires. Ces arguments pour l'essentiel sont les suivants :

Que le coût indiqué dans le préavis a été déterminé sur la base d'un montant de travaux de Fr. 440'000.00 Net TTC estimé initialement, et il rappelle aussi qu'un rabais de 15% sera appliqué sur la facture. Ces éléments représentent déjà un abaissement du coût entre Fr.5'000.00 et Fr. 10'000.00. En plus, il signale que la calculation des honoraires a été établie avec une certaine marge. Actuellement, les heures déjà utilisées pour ce projet sont d'un tiers plus basses que celles qui ont été annoncées dans le devis et que la facture sera établie sur la base des heures réelles.

La Commission a accueilli avec satisfaction ces informations indiquant déjà une diminution substantielle du coût pour ce poste. Mais elle tient à souligner que le préavis aurait du être présenté en tenant compte des éléments cités ci-dessus, afin que le Conseil communal se détermine sur le bon montant du crédit. D'ailleurs, elle ne comprend pas pourquoi ce poste a été calculé avec autant de marge, sachant que le préavis prévoit déjà une réserve pour imprévus de 10%.

Malgré ce qui précède, la Commission a décidé de présenter le préavis comme tel et fait confiance à la Municipalité qui suivra de près les opérations en mettant tout en œuvre afin que les économies potentiellement possibles par le bureau Courdesse se traduisent en réalité.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que le Commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs à voter les conclusions suivantes :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 520'000.00 TTC destiné au déplacement et à la reconstruction du collecteur communal 2 situé au Chemin de la Saugettaz
- D'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

Décharge

Les commissions de leur mandat.

La Commission

Eric Saugy, Président



Francisco Sancho, Rapporteur

Jean-Pierre Lambercy, membre

Jean-Marc Cuany, membre

José-Luis Fernandez, membre

Cheseaux-sur-Lausanne, le 18 novembre 2014